



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPET externe et troisième concours

Section : Économie et Gestion

Option : Comptabilité et finance

Session 2020

Rapport de jury présenté par :

Anne GASNIER
Inspectrice générale de l'éducation du sport et de la recherche
Présidente de jury

Sommaire

1- STATISTIQUES GÉNÉRALES	3
2- DÉFINITION DES ÉPREUVES	4
2.1- CAPET EXTERNE ET CAFEP - Section économie-gestion	4
2.2- TROISIÈME CONCOURS - Section économie-gestion	6
3- ADMISSIBILITÉ	7
3.1- ÉPREUVE DE SCIENCES DE GESTION (statistiques générales, sujet, observations générales, conseils aux candidats)	7
3.2- ÉPREUVE DE SYNTHÈSE (statistiques générales, sujet, repères bibliographiques)	12
4- ADMISSION	26
4.1- ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (déroulement de l'épreuve, éléments statistiques, observations du jury, conseils aux candidats, exemples de sujets)	26
4.2- ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER (déroulement de l'épreuve, éléments statistiques, observations du jury, conseils aux candidats)	34

1- STATISTIQUES GÉNÉRALES

	CAPET externe	CAFEP externe	3 ^{ème} concours
Postes mis au concours	85	8	12
Candidats inscrits	503	137	303
Candidats présents	151	45	52
ADMISSIBILITÉ			
Candidats admissibles	85	20	21
Moyenne des présents	7,63	7,75	6,33
Moyenne des admissibles	9,94	10,72	9,19
Barre d'admissibilité	7,02	8,23	7,55
ADMISSION			
Candidats présents	73	19	19
Moyenne des présents	10,39	11,91	9,65
Moyenne des admis	11,86	14,80	11,44
Moyenne générale du dernier admis	9,07	12,12	9,15
Candidats admis	50	8	9

2- DÉFINITION DES ÉPREUVES

Les candidats pourront trouver sur le site « Devenir enseignant » (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>), le programme des différentes épreuves du concours et la réglementation applicable. Nous conseillons fortement aux candidats de consulter ces informations puisqu'elles peuvent être l'objet d'évolution d'une session à l'autre.

Le site « Devenir enseignant » regroupe également de nombreuses informations sur le métier d'enseignant, les différentes voies d'accès, les concours, les annales et les rapports de jury.

Pour l'enseignement de l'économie-gestion, plusieurs sites sont consacrés à la discipline. Parmi eux, voici ceux plus spécifiquement en lien avec l'option comptabilité et finance:

- Centre de ressources Comptabilité et Finance : www.crcf.ac-grenoble.fr
- Réseau CERTA « des ressources pour enseigner le numérique » : www.reseaucerta.org
- Réseau national de ressources pédagogique notamment en économie, droit et management : <https://crcom.ac-versailles.fr>

Leur consultation régulière est fortement conseillée pour la préparation au concours.

2.1- CAPET EXTERNE ET CAFEP – Section économie et gestion

➤ Épreuves d'admissibilité

1.- Composition de sciences de gestion

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

2. Épreuve de synthèse

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques. Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

➤ Épreuves d'admission

1. Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes*)
- Coefficient 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30mn ; entretien : 30 mn*)
- Coefficient 2

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède, permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

2.2- TROISIÈME CONCOURS – Section économie et gestion

Épreuve d'admissibilité : composition de sciences de gestion

(Première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe du Capet d'économie et gestion)

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Épreuve d'admission : épreuve d'entretien à partir d'un dossier

(Seconde épreuve orale d'admission du concours externe du Capet d'économie et gestion).

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes, entretien : 30 minutes)
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède, permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

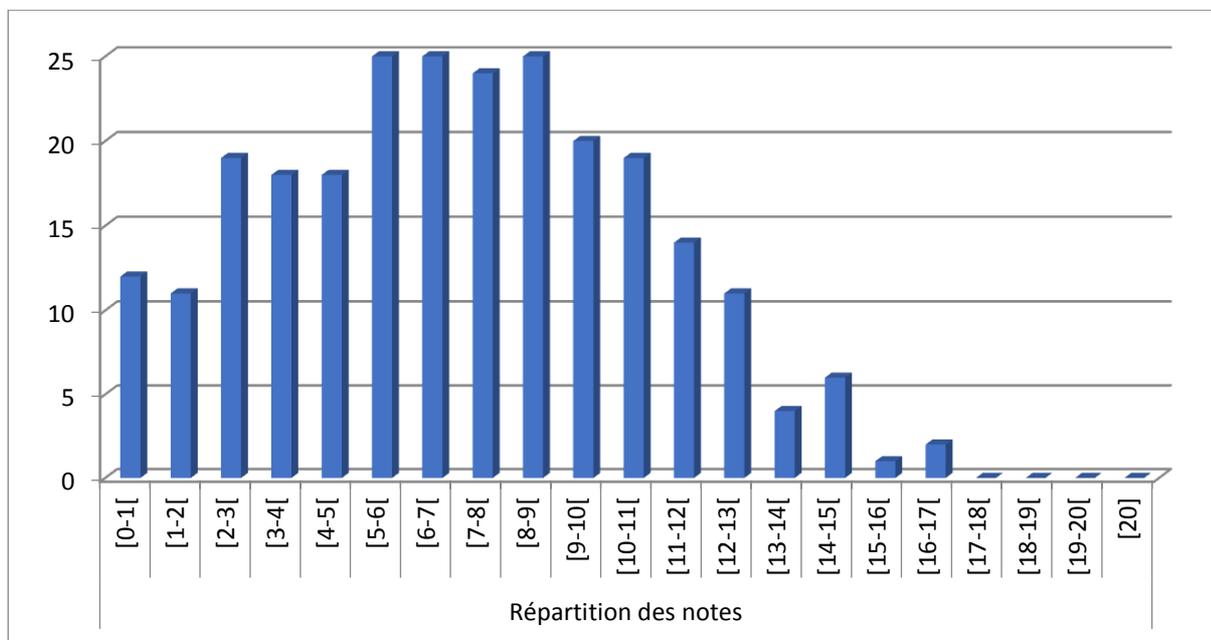
Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

L'épreuve d'admission doit, en outre, permettre au candidat de démontrer qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles à la problématique du sujet et dans ses réponses aux questions du jury.

3- ADMISSIBILITÉ

3.1 – ÉPREUVE DE SCIENCES DE GESTION – Comptabilité et finance.

3.1.1- Statistiques générales 2020



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
$N < 4$	60	23,6 %	23,6 %
$4 \leq N < 8$	92	36,2 %	59,8 %
$8 \leq N < 10$	45	17,7 %	77,5 %
$10 \leq N < 12$	33	13,0 %	90,5 %
$12 \leq N < 14$	15	5,9 %	96,4 %
$14 \leq N < 16$	7	2,8 %	99,2 %
$N \geq 16$	2	0,8 %	100,0 %
Total	254	100,0 %	

Médiane : 6.93/20 – Écart-type : 3,64
La moyenne de l'épreuve est de 6.97/20.

*Pour mémoire, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes :
6.87 en 2019, 7.11 en 2018 et 6.86/20 en 2017.*

3.1.2- Le sujet

Le sujet était structuré en quatre dossiers :

- Dossier 1 – Optimisation des processus comptables ;
- Dossier 2 – Les impacts sur la fiscalité ;
- Dossier 3 – Les impacts sur la rentabilité et la trésorerie ;
- Dossier 4 – Les projets connexes.

Le jury considère que le sujet était abordable dans le temps imparti pour un candidat bien préparé. Le contexte professionnel issu d'une organisation réelle, une PME familiale commerciale et prestataire de services, devait favoriser l'appropriation du sujet par les candidats.

Le questionnement avait pour objet d'offrir aux candidats une pluralité de travaux touchant à des domaines variés des sciences de gestion, notamment la comptabilité, la fiscalité, le contrôle de gestion, les systèmes d'information, la finance d'entreprise et la consolidation.

La formulation du questionnement et les thèmes abordés permettaient d'apprécier chez les candidats, non seulement leur connaissance approfondie de la discipline, mais aussi leur capacité à en situer les repères fondamentaux et les difficultés didactiques.

Le questionnement de chaque dossier était progressif. Il permettait dans un premier temps de vérifier les compétences techniques, puis d'amener les candidats à développer des compétences d'analyse, de structuration d'un raisonnement et de justification. Étaient demandés notamment, outre les justifications de choix, la rédaction d'un diagnostic de procédures (question 1.3), l'analyse de l'impact de décisions de gestion sur la fiscalité (questions 2.4 et 2.7), sur la rentabilité (question 3.1) et sur la trésorerie de l'entreprise (question 3.5).

3.1.3- Observations générales

3.1.3.1- Sur le fond

L'étude portait sur une entreprise commerciale et prestataire de services, la SARL Color Fenêtre Menuiserie (CFM), qui permettait à travers son activité courante et ses projets de développement, de traiter quatre dossiers indépendants.

Dossier 1 – Optimisation des processus comptables

Ce premier dossier sollicitait des compétences en comptabilité générale et en système d'information autour des processus ventes et achats, et du calcul des commissions des commerciaux.

Partie 1 - Processus ventes et achats

Le jury s'étonne du manque de maîtrise des enregistrements comptables chez certains candidats : absence d'écriture comptable, écritures incohérentes.

Partie 2 - Commissions des commerciaux

Les questions portant sur le système d'information sont souvent mal traitées ou insuffisamment abordées.

Le jury regrette que la plupart des candidats néglige les points sur le système d'information (tableau, algorithmes, SQL...), pourtant au cœur des enseignements en économie gestion.

Partie 3 - Acquisition d'une immobilisation à l'étranger

Les règles relatives à la détermination du coût d'acquisition d'une immobilisation ne sont pas toujours maîtrisées à la différence de celles concernant le traitement des dettes en monnaie étrangères.

Dossier 2 - Les impacts sur la fiscalité

Le dossier porte sur :

- le traitement de la TVA, régime des encaissements et l'impact d'une option pour la TVA sur les débits ;
- la détermination du résultat fiscal et le calcul de l'impôt de la SARL..

Les compétences fiscales de base restent trop rarement acquises, tant sur la TVA sur les encaissements que sur la détermination d'un résultat fiscal

Ces compétences doivent être renforcées et impérativement maîtrisées pour cette épreuve : les régimes et le traitement de la TVA, la comptabilisation de la déclaration de TVA, le principe de détermination d'un résultat fiscal (déduction / réintégration) et le calcul de l'IS (régime de PME).

Dossier 3 – Les impacts sur la rentabilité et la trésorerie

Ce dossier permettait, dans un premier temps, d'aborder les compétences de base du contrôle de gestion (distinction entre charges variable et charges fixes, seuil de rentabilité) et d'analyser l'impact sur les coûts d'une adhésion à un réseau de franchise.

Dans un second temps, il s'agissait de mobiliser des compétences de gestion financière (calcul de BFRE) et d'analyser l'évolution de l'équilibre financier de l'entreprise.

Ce dossier a donné lieu à de bonnes copies, mais trop peu de candidats l'ont traité.

Lorsqu'il l'était, le jury a constaté que les éléments relatifs à la rentabilité manquent de maîtrise. La distinction entre charges variables et charges fixes est convenable mais les calculs du seuil de rentabilité et du BFRE demeurent souvent imprécis.

Les calculs sont trop rarement explicités, ce qui nuit à la compréhension des résultats.

Les parties analyses sont trop souvent traitées de manière superficielles et / ou erronées, démontrant un manque de recul sur les notions abordées.

Dossier 4 – Les projets connexes

Ce dernier dossier portait sur l'étude :

- de la rentabilité d'un investissement,
- d'un périmètre de consolidation.

Les éléments relatifs au calcul de la rentabilité d'un investissement ne semblent pas maîtrisés, notamment le calcul des Flux Nets de Trésorerie. L'analyse, très peu traitée, reste très superficielle.

La dernière partie permettait d'aborder la comptabilité approfondie au travers de l'analyse d'un périmètre de consolidation. Le traitement de ce dossier nécessitait une bonne maîtrise des concepts associés : pourcentage d'intérêt/de contrôle, participation directe/indirecte ; type de contrôle.

Le jury rappelle que la maîtrise des compétences en comptabilité approfondie nécessite une préparation intensive et rigoureuse.

D'une manière générale, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de bien gérer le temps de l'épreuve. Pour cela, le jury recommande fortement aux candidats de s'entraîner à réaliser quelques annales dans les conditions du concours (durée et conditions matérielles).

3.1.3.2- Sur la forme

Le jury constate des progrès dans le soin apporté par les candidats à la présentation de leur copie, au formalisme des écritures comptables, à la volonté d'explication des raisonnements et des calculs.

Cependant, le manque de clarté et de soin dans la présentation des écritures et de justification des résultats reste pénalisant dans certaines copies.

L'écriture, l'orthographe, la grammaire sont encore trop souvent négligés dans les copies. Le recours au vocabulaire adapté aux sciences de gestion constitue un élément de différenciation important entre les candidats.

Le jury attire l'attention des futurs candidats sur une compétence du « référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » :

- « - utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite. »

Le jury déplore également qu'un trop grand nombre de candidats ne présente pas leurs réponses **de façon structurée**.

Le jury réaffirme qu'un candidat au concours doit maîtriser les techniques comptables, mais aussi doit être apte à expliquer, analyser, critiquer des résultats et cela par le biais de réponse structurée et argumentée.

3.1.4- Conseils aux candidats

Les sujets sont conçus pour évaluer de larges connaissances et domaines de compétences. Le jury rappelle donc que toutes les disciplines de gestion doivent être maîtrisées au niveau attendu.

Avant l'épreuve, les candidats doivent :

- s'informer de la nature de l'épreuve, des modalités d'évaluation et des attentes du jury: la consultation des textes et des rapports de jury constitue un préalable indispensable à toute préparation;
- prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats d'actualiser leurs connaissances ;
- organiser un programme de travail adapté et s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets (traiter des sujets de CAPET de sessions antérieures et de DCG peut s'avérer efficace). ;
- s'entraîner à travailler en temps limité, notamment réaliser quelques annales dans les conditions du concours ;
- Préparer sans faire d'impasse toutes les disciplines des sciences de gestion y compris la gestion des systèmes d'information et le droit fiscal.

Lors de l'épreuve, il est essentiel :

- de procéder à une lecture attentive du sujet (contexte et questions) pour en comprendre les attendus, et des annexes pour pouvoir les exploiter correctement.
- de mobiliser l'outil de gestion pertinent ;
- de bien gérer le temps de l'épreuve : une durée de 5 heures peut paraître longue, mais les candidats doivent réaliser un nombre important de travaux.
- de traiter l'ensemble des questions même si les résultats des premières questions ne sont pas justes. Les correcteurs sanctionnent une fois les erreurs et tiennent compte de la logique et de la justification des réponses pour les questions qui suivent (Cela est vrai pour l'ensemble des dossiers).

Conseils portant sur le fond :

- approfondir les connaissances de base sur les outils et les démarches de la spécialité (niveau BTS et DCG) ;
- dépasser la seule mise en œuvre de techniques en s'interrogeant sur les conditions de mise en œuvre et la conception d'une démarche les impliquant. En effet, les tableaux nécessaires à la résolution du problème de gestion ne sont pas annexés au sujet et doivent être conçus par les candidats afin d'évaluer à la fois leur capacité à mettre en œuvre une démarche et leur réflexion pédagogique ;
- ne pas négliger les questions de nature rédactionnelle visant à évaluer la compréhension des candidats, la prise de recul et leur capacité à expliquer clairement les principes ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- bien cerner les questions posées et exploiter la documentation fournie ;
- exploiter les données chiffrées et réaliser des calculs pertinents pour illustrer et argumenter (un constat chiffré ne constitue pas une analyse) ;
- justifier tous les calculs par des explications détaillées, y compris dans les écritures comptables ;
- présenter un raisonnement rigoureux et structuré. Le jury rappelle que cela fait partie intégrante des compétences attendues d'un enseignant.

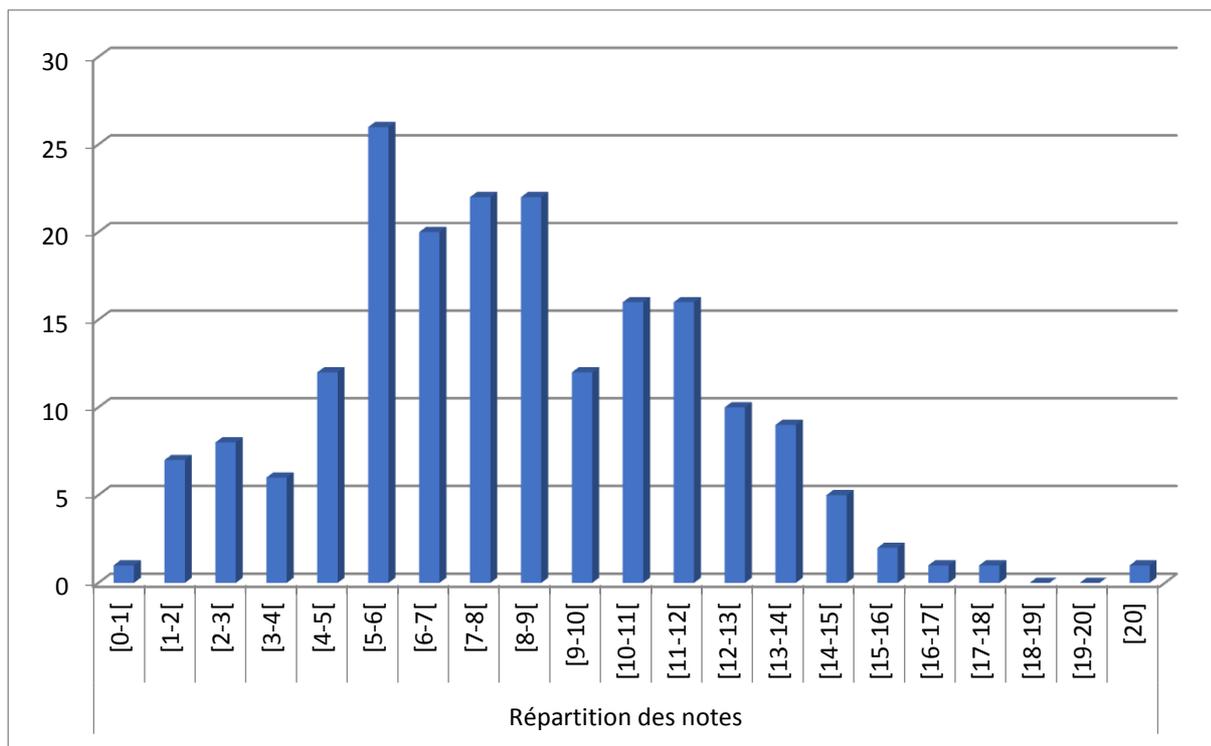
Conseils portant sur la forme :

- soigner la forme de la copie : aérer la présentation, numérotter les pages et les questions de façon claire et univoque, utiliser une règle, structurer les réponses de manière apparente, mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement grâce au soulignement, ou encore présentation sous forme de tableaux ;
- les copies étant numérisées, utiliser impérativement une encre de couleur foncée ;
- veiller à ce que l'écriture soit lisible, s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse ;
- proscrire les paraphrases d'annexes ;
- être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie ;
- si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses.

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et les compétences que doit maîtriser un enseignant d'économie et gestion de la spécialité. Par ailleurs, l'entraînement régulier et l'étude approfondie des sujets proposés lors des précédentes sessions apparaissent comme des préalables indispensables.

3.2.- ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

3.2.1- Statistiques générales 2020



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
$N < 4$	22	11,2 %	11,2 %
$4 \leq N < 8$	80	40,6 %	51,8 %
$8 \leq N < 10$	34	17,3 %	69,1 %
$10 \leq N < 12$	32	16,2 %	85,3 %
$12 \leq N < 14$	19	9,6 %	94,9 %
$14 \leq N < 16$	7	3,6 %	98,5 %
$N \geq 16$	3	1,5 %	100,0%
Total	197	100 %	

Médiane : 7,70/20 – Écart-type : 3.57

La moyenne de l'épreuve est de 8,01/20.

Pour mémoire, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes : 6.98 en 2019, 7.86 en 2018 et 8.03/20 en 2017.

3.2.2.- Le sujet

Rappel de la définition de l'épreuve :

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques. Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Il est rappelé aux candidats l'importance de gérer leur temps avec discernement : ils sont trop nombreux à négliger l'une ou l'autre des parties proposées, voire à n'en traiter qu'une seule. Chacune des parties vise à évaluer un ensemble de connaissances et de capacités constitutives des compétences professionnelles d'un futur enseignant d'économie et gestion.

3.2.2.1- La note de synthèse

À partir du dossier documentaire ci-joint, vous rédigez une note de synthèse relevant du management des organisations et relative à la problématique suivante :

« **Intelligence artificielle et performance** »

Votre note de synthèse comportera 1300 mots (+/- 10%)

Rappel :

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajouter de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

Remarques d'ordre méthodologique

La consigne relative au nombre de mots

Le sujet précise le nombre de mots attendu dans la synthèse. En l'occurrence, pour la session 2019, 1 300 mots étaient attendus (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces.

Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

La méthodologie de la synthèse

La synthèse est à présenter sous la forme d'un développement structuré, introduit et éventuellement conclu, respectant la longueur préconisée par l'énoncé. La note de synthèse est un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve. Cet exercice exige des candidats qu'ils prennent en compte la totalité des documents pour en dégager les enjeux et une problématique. Un entraînement dans des conditions similaires à celles du concours est fortement recommandé par le jury.

Le jury rappelle aux candidats que l'exercice de synthèse exclut tout apport extérieur aux idées contenues dans les documents. Cependant le candidat doit prendre appui sur ses connaissances

disciplinaires et son capital culturel pour restituer avec justesse et structuration les éléments fournis dans le dossier. Tout propos ou point de vue personnel est rigoureusement à proscrire. Le candidat doit être en mesure de proposer une restitution fidèle et intelligible des idées essentielles présentes dans le dossier documentaire.

Si la synthèse comporte une dimension à la fois didactique et pédagogique, elle ne doit pas cependant donner lieu à la présentation d'une séquence d'enseignement ni évoquer expressément les difficultés didactiques susceptibles d'être rencontrées par les élèves ou les dispositifs pédagogiques susceptibles d'être mobilisés. La préoccupation didactique et pédagogique doit apparaître aussi bien sur le fond que sur la forme par un effort d'organisation des idées et d'explicitation des concepts mobilisés. C'est dans cette perspective pédagogique que le candidat est amené à sélectionner et à hiérarchiser les notions puis à déterminer leur place dans le plan de la synthèse. La rédaction de titres aux différentes parties de la synthèse n'est pas exigée, mais cette pratique, associée à une formulation précise et pertinente, permet dans certains cas de clarifier utilement le propos. Le choix du plan permet alors d'apprécier la compétence du candidat à organiser et articuler les idées essentielles des documents à travers une progression pertinente et cohérente.

Pour de futurs enseignants, une attention particulière doit notamment être apportée à l'orthographe, à la syntaxe et à la structuration du propos. Il s'agit là de compétences essentielles au métier de professeur.

Les attentes du jury

Le sujet invitait les candidats à s'interroger sur une problématique liée au thème « Management de la qualité et performance » (cf. éléments de correction).

Le dossier documentaire permettait de définir le management de la qualité, le concept de performance et les liens existants entre eux. Il présentait également deux exemples concrets mettant l'accent sur les difficultés de mise en œuvre du management de la qualité et de l'impact sur la performance au sein d'organisations privées mais aussi publiques.

Les idées dégagées montraient l'intérêt que représente la mise en œuvre d'un management de la qualité au sein des organisations, en quoi ce système permet généralement d'assurer leur performance globale malgré certaines limites, principalement méthodologiques et d'adaptation au contexte de chaque organisation.

○ **Analyse des synthèses des candidats**

Dans l'ensemble, le jury apprécie la proposition par les candidats, de notes de synthèse qui relèvent exclusivement du champ disciplinaire du management des organisations. Un effort de structuration, de la part de la majorité des candidats, a été noté mais le contenu des grandes parties reste trop souvent un catalogue de résumés des documents.

Le jury souligne également que le respect de la consigne relative au nombre de mots (1300 mots +/- 10 %) est majoritairement observé. Cependant certains candidats annoncent un nombre de mots correspondants aux attentes mais pas à la réalité de leur travail, ce qui les pénalise.

Certains candidats n'ont pas compris le sujet et se sont centrés sur le management en général et son impact d'un côté sur la qualité, de l'autre sur la performance. D'autres ont traité « qualité et performance ». Or il est impératif, lorsque le sujet comporte deux notions distinctes de réfléchir aux liens qui peuvent exister entre elles.

➤ Introduction

Globalement, les membres du jury ont souligné une insuffisance dans la structuration et le contenu de l'introduction. L'ensemble reste souvent très succinct et superficiel.

L'introduction doit permettre de définir et de circonscrire le sujet pour en identifier les enjeux et de poser une problématique. Les candidats doivent réaliser que la qualité du plan est souvent en lien avec la pertinence de la problématique.

Repandre un exemple tiré de la documentation pour introduire le sujet et en montrer l'intérêt peut constituer une bonne entrée en matière. De même que la contextualisation de la réflexion peut faciliter la mise en évidence des éléments nécessaires à un développement argumenté et raisonné.

Le jury déplore que l'introduction ne se borne trop souvent qu'à des tentatives de définitions, de problématique et d'annonce de plan.

Il convient de noter également que même si la synthèse doit être exempte de connaissances extérieures aux documents, il est nécessaire de présenter une définition claire des notions du sujet synthétisant les idées présentes dans les documents.

L'essence même de l'exercice consiste à présenter de façon structurée les idées présentes dans le document en vue d'apporter une réponse à la problématique ; l'absence de problématique est donc fortement pénalisante.

Le jury tient à relever que de nombreux candidats ont fait l'effort de reformuler le sujet sous forme de question. Cette problématique permet alors d'apprécier la compréhension du sujet et aide à démontrer la pertinence du plan. Cependant, certains candidats, bien que proposant une annonce de plan explicite ne vérifient pas que celle-ci réponde bien à la problématique proposée, ce qui nuit fortement à la cohérence de la synthèse.

➤ Développement

Certaines copies annoncent un plan dans l'introduction qui ne correspond pas à celui du développement, ce qui met en évidence des incohérences dans la structuration des idées, fortement préjudiciable aux candidats.

Dans le cadre du sujet les documents proposés nécessitaient de réaliser un ordonnancement entre les idées principales et accessoires pour les utiliser judicieusement dans une démonstration maîtrisée. Le jury invite les candidats à ne pas recopier (même entre guillemets) ni paraphraser les idées essentielles contenues dans les documents et à davantage les analyser afin de pouvoir établir des liens logiques entre les idées. Les contenus scientifiques doivent permettre d'exploiter les documents de manière pertinente. Il est rappelé également la nécessité d'exploiter l'ensemble des documents.

Les candidats doivent veiller à respecter les règles élémentaires relatives à l'orthographe, à la syntaxe, à la ponctuation. Une relecture attentive est nécessaire.

○ **Éléments de correction**

Le thème du dossier documentaire était « Management de la qualité et performance ».

Le candidat devait présenter une note de 1 300 mots (+/- 10 %), organisée, problématisée et au raisonnement progressif, à partir d'un dossier de 14 pages comprenant 10 documents.

Les candidats étaient invités à présenter l'intérêt de la mise en œuvre d'un management de la qualité au sein des organisations, en quoi ce système permet généralement d'assurer leur performance globale, et ce malgré certaines limites, principalement méthodologiques et d'adaptation au contexte de chaque organisation.

➤ PROPOSITION N°1

Problématique : dans quelle mesure le management de la qualité permet-il d'atteindre la performance de l'organisation ?

Partie 1 – Comment le concept de qualité s'est-il intégré dans les problématiques de gestion des organisations ?

1.1- Le concept de la qualité est un élément majeur de la gestion des organisations, dont l'intégration a largement évolué au cours du XXème siècle, s'affinant pour donner naissance au management de la qualité totale (TQM)

1.2- Les organisations ne parviennent pas toutes à appréhender la problématique de la qualité dans son ensemble, en particulier quand il s'agit de l'intégrer dans ses processus et méthodes de travail

Partie 2 – Quelles sont les apports du management de la qualité sur la performance globale de l'organisation ?

2.1- Le management de la qualité permet de développer la performance socio-économique

2.2- Le management de la qualité permet également de répondre à la problématique des coûts cachés impactant négativement la performance de l'organisation

Partie 3 – L'intégration du management de la qualité dans la réflexion stratégique comporte-t-elle des risques ?

3.1- On peut constater qu'un manque de compréhension globale du concept de management de la qualité peut aboutir à des effets contraires sur la performance globale.

3.2- Certaines études témoignent également d'une relation négative entre management de la qualité et performance, en particulier sur le long terme.

➤ PROPOSITION N°2

Problématique : quels sont les effets du management de la qualité sur la performance de l'organisation ?

Partie 1 – Le management de la qualité permet d'atteindre la performance de l'organisation

1.1- Le concept de qualité au sein de l'organisation a largement évolué jusqu'à son intégration dans le TQM (Management de la qualité totale).

1.2- Par définition, le management de la qualité améliore la performance socio-économique.

1.3- Le management de la qualité permet également de limiter de nombreux coûts cachés.

Partie 2 – La démarche de management de la qualité comporte des risques pouvant nuire à la performance globale de l'organisation

2.1- La recherche de qualité peut, dans une certaine mesure, limiter la performance.

2.2- Le lean management, méthode issue du TPS, est encore aujourd'hui mal intégré dans certaines organisations, aboutissant à des effets délétères sur les ressources humaines.

2.3- Certaines organisations ont des difficultés à intégrer le management de la qualité.

Conseils aux candidats

- Le travail de préparation à cette épreuve doit s'orienter dans deux directions : consolider ses compétences méthodologiques en réponse aux exigences d'une note de synthèse d'une part ; et approfondir les connaissances disciplinaires en management d'autre part.
- Le jury invite également les candidats à la lecture régulière de textes scientifiques en management et à l'analyse de documents quantitatifs.
- Le jury invite les candidats à développer leurs capacités à produire une argumentation structurée et nourrie, combinée à un développement problématisé. Pour être fructueux, ce travail méthodologique doit s'appuyer sur des connaissances solides, permettant aux candidats de comprendre le sujet, d'en dégager les enjeux, de le contextualiser, de mettre en lien les idées afin de construire une problématique et un plan pertinent. Pour se préparer à cette épreuve, les candidats doivent donc consolider et actualiser leurs connaissances en management des organisations conformément au programme du concours. Il est impératif que les candidats s'astreignent à analyser les enjeux de la question du sujet afin d'en traiter tous les aspects au moyen d'une véritable problématisation.
- Il est recommandé de faire apparaître le plan dans le développement afin de structurer les idées et les rendre cohérentes.
- En particulier, le jury souligne que les copies proposant des problématiques pertinentes suivies d'un plan complet et cohérent sont le fait de candidats ayant démontré leur maîtrise des notions clés abordées dans le thème par la définition précise et complète qu'ils en donnent dans l'introduction. Il est rappelé, sur ce point, que le candidat ne peut miser sur le dossier documentaire pour lui fournir lesdites définitions. Le jury recommande aux candidats de lire et d'analyser les programmes de management du cycle terminal de la série STMG et de BTS afin de s'imprégner du cadre pédagogique dans lequel devront s'inscrire leurs futurs enseignements et qui les guidera dans la structuration de leur synthèse.
- Il est recommandé également aux candidats de s'entraîner à l'épreuve de synthèse à partir de guides méthodologiques (cf. repères bibliographiques) pour s'accoutumer à cet exercice omniprésent dans la pratique de l'enseignant.
- **Le candidat doit veiller à ne jamais exprimer d'opinion personnelle, ni faire référence à des connaissances extérieures au dossier documentaire** (indiquer le numéro du document), y compris dans le contexte présenté en accroche.
- Enfin, les candidats doivent s'efforcer de produire un travail attestant de leur capacité à s'exprimer clairement et correctement à l'écrit, dans une copie à l'écriture, à la présentation et à la structuration soignées. L'utilisation de connecteurs logiques (cependant, toutefois...) est fortement recommandée. Le jury attire l'attention des candidats sur le rôle essentiel de l'enseignant dans le développement des capacités de

l'élève à utiliser la langue française, notamment écrite, tant dans la syntaxe que dans la grammaire et l'orthographe. Le manquement à cette obligation évidente est donc naturellement sanctionnée.

Rappel des principes de base de la note de synthèse

1- La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans sa copie. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

2- L'objectivité

3- Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

4- Étapes de conception de la synthèse :

- a) Effectuer une lecture attentive du dossier documentaire. Extraire les éléments fondamentaux de chaque document en rapport avec le sujet posé puis hiérarchiser les idées retenues (notions clés, idées complémentaires, exemples). L'exercice de la note de synthèse requiert une parfaite gestion du temps qui suppose d'abord une lecture rapide et efficace des documents proposés de manière à les qualifier et à définir la problématique qui va être le fil rouge de la note.
- b) Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan en la situant dans un contexte, en rappelant les enjeux.
- c) Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis le respecter dans le développement.
- d) Articuler son argumentation en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
- e) Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
- f) Ne pas formuler d'opinion personnelle.
- g) Éventuellement conclure de manière concise.

3.2.2.2- Questions dans le domaine économique ou juridique

Les questions peuvent être en rapport avec le thème de management abordé dans la première partie, mais n'impliquent pas l'exploitation du dossier documentaire.

Attentes du jury

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat de notions fondamentales des programmes d'économie ou de droit, ainsi que sa capacité à mobiliser ses connaissances et à structurer ses propos.

Il est attendu d'un futur enseignant qu'il s'approprie le champ disciplinaire et qu'il mette en œuvre une méthodologie rigoureuse, des qualités didactiques et qu'il emploie un langage clair, scientifique et précis pour répondre aux questions.

Dans les deux champs disciplinaires, le candidat peut intégrer à sa réponse des éléments d'actualité, mais ceux-ci ne se substitueront pas aux connaissances disciplinaires dont il s'agit de vérifier la maîtrise.

Le jury attend notamment :

- des réponses débutant systématiquement par **une phase de définitions claires, précises et incontestables** des notions juridiques ou économiques présentes dans le libellé des questions ;
- le développement d'arguments scientifiques, catégorisés, organisés et hiérarchisés ;
- un effort de précision et de clarté.

En économie, les références aux auteurs et théories sont particulièrement attendues et appréciées. Les concepts et les mécanismes économiques doivent être explicités.

En droit, une réponse ne saurait être complète sans s'appuyer sur les mécanismes juridiques et sans présenter les sanctions civiles et/ou pénales afférentes aux règles applicables présentées par les candidats. Le recours à la jurisprudence ou à la doctrine est très apprécié.

L'esprit de synthèse et la concision sont des qualités qui facilitent la compréhension des idées exposées ; compréhension renforcée par le style, l'orthographe et une présentation soignée.

Maîtrise des connaissances fondamentales, capacité à faire le lien avec l'actualité et à formuler un propos clair, complet et synthétique, constituent un ensemble de compétences que doit maîtriser un futur enseignant et que cette partie de l'épreuve vise à évaluer.

○ **Analyse des réponses produites par les candidats**

Le jury constate que, d'une manière générale, cette partie du sujet a été négligée en raison d'un manque de temps et/ou de connaissances, certaines copies ne présentant même aucun traitement des questions économiques ou juridiques, ce qui pénalise fortement la copie et donc la réussite à l'épreuve. Dans les autres cas, les réponses apportées sont incomplètes ou superficielles et, pour certaines, hors sujet.

Le jury a été particulièrement marqué par la pauvreté des contenus scientifiques relevant pourtant du référentiel du cycle terminal STMG.

En économie comme en droit, certaines réponses témoignent, parfois, de confusions et d'un manque de maîtrise des concepts de base et des références théoriques attendues. L'actualisation des connaissances est également souvent absente.

Dans nombre de copies, l'analyse manque de rigueur, tout comme le vocabulaire utilisé, relevant parfois d'une discussion sans fondements scientifiques : concepts peu ou mal définis, théories économiques mal maîtrisées, des raisonnements juridiques très approximatifs...

Même si les réponses attendues peuvent être relativement brèves, elles doivent néanmoins être structurées. Beaucoup de candidats présentent des développements non-argumentés, juxtaposant des idées sans lien démontré avec le sujet.

Concernant les questions d'économie :

- Trop peu de candidats sont capables de définir certains concepts de base : marché concurrentiel, information imparfaite, normes...
- Les réponses à la première question (les marchés concurrentiels) sont souvent très factuelles, sans aucune référence à la théorie économique. Pour la deuxième question les candidats ont souvent traité soit de l'information imparfaite, soit de l'intervention de l'État sans se prononcer sur ce qui pourrait les lier, comme la nécessité ou non de l'intervention de l'État pour palier des asymétries. Quant à la troisième question, le terme de norme a souvent été mal ou partiellement interprété aboutissant à des développements sur les zones de libre-échanges.
- Le raisonnement économique est parfois limité et l'argumentation s'avère à la fois insuffisamment développée et peu illustrée d'exemples ou au contraire ne reposant que sur des exemples.
- Les théories économiques sont peu connues.

Concernant les questions de droit :

- Les connaissances en droit sont inégales suivant les candidats.
- Les réponses sont trop souvent imprécises chez certains candidats et les connaissances de base ne sont pas toujours maîtrisées (les grands types des responsabilités ne se limitent pas à la distinction civile/pénale) ; le vocabulaire juridique est approximatif voire, pour certaines copies, inapproprié ou inconnu.
- La qualification juridique est trop superficielle et l'analyse juridique est souvent confuse.
- Les réponses apportées se bornent trop souvent à définir plus ou moins adroitement les termes du sujet sans réel raisonnement.

○ Éléments de correction

▪ Questions économiques

Question 1. Quelles sont les caractéristiques ainsi que les enjeux des investissements directs à l'étranger en général et pour la France en particulier ?

Définitions attendues : Marché, Biens et services, Concurrentiels

Structuration autour de la problématique : les marchés des biens et services sont-ils toujours concurrentiels ?

Axe 1 - Les marchés en concurrence pure et parfaite ou en concurrence monopolistique sont des marchés concurrentiels.

Attendus :

- Les 5 conditions de concurrence pure et parfaite doivent être présentées et expliquées.
- Le respect de ces 5 conditions permet d'obtenir un marché parfaitement concurrentiel (prix d'équilibre et quantité d'équilibre). Ajustement de l'offre et de la demande entraîne pour les entreprises une concurrence permanente. Aucune ne peut être en situation de surprofit.
- Concurrence monopolistique

Axe 2 : Mais, de nombreuses structures de marchés freinent la concurrence.

Attendus :

- Schumpeter (1911) - le monopole temporaire

- Structure de marchés oligopolistiques

Ces situations peuvent avoir des origines très diverses :

○ économie d'échelle ou monopole naturel (rendements d'échelles croissants) ;

○ défaillances de marché : par les externalités ou par les biens publics ;

- Des pratiques anticoncurrentielles perdurent malgré une réglementation visant à les interdire.

○ Ententes

○ Abus de position dominante

Question 2. Quels sont les effets du progrès technique sur l'emploi ?

Définitions attendues : Situation d'information imparfaite (asymétrie d'information), Intervention de l'État.

Structuration autour de la problématique : pourquoi une situation d'information imparfaite peut-elle imposer une intervention de l'État ?

Axe 1 – Une situation d'information imparfaite génère des défaillances du marché

Attendus :

- Hypothèse de transparence non respectée ;

- L'information imparfaite mène à des défaillances de marché ;

- L'antisélection ou la sélection adverse de G. Akerlof.

Axe 2 - L'intervention de l'État peut s'avérer nécessaire pour pallier ces dysfonctionnements/défaillances

Attendus :

- Politique de concurrence ;

- G. Akerlof : assurances obligatoires et différenciation selon le risque

- Le marché peut parfois pallier les dysfonctionnements générés par les situations d'information imparfaite, rendant inutile l'intervention de l'État.

○ Spence (1973) : théorie du signal

○ Rothschild-Stiglitz (1976) : théorie du filtre

○ Leibenstein (1957) : théorie du salaire d'efficience

Question 3. En quoi les spécificités du marché du travail influent-elles sur son mode de fonctionnement ?

Définitions attendues : Normes (norme de facto ou norme de fait), échanges internationaux.

Structuration autour de la problématique : dans quelle mesure les normes relatives aux produits et services favorisent-elles le développement des échanges internationaux ?

Axe 1 – Les normes peuvent être des freins aux échanges internationaux.

Attendus :

- OMC interdit les restrictions aux échanges
- Chaque pays a intérêt à l'échange : Ricardo
- Normes comme barrières non tarifaires utilisées dans une logique de protectionnisme

Axe 2 – Les normes peuvent faciliter le développement des échanges internationaux.

Attendus :

- Instrument de sécurisation des échanges
- Meilleure information/transparence
- Rôle de l'état pour crédibiliser le signal
- OMC considère que certaines normes ne sont pas des mesures protectionnistes (protection de la santé ...)

▪ **Questions juridiques**

Question 1. Comment est assurée la protection des données à caractère personnel ?

Définitions attendues : Le consentement, le contrat et les conditions de validité des contrats.

Structuration autour de la problématique : la qualité de l'information sur la prestation fournie constitue-t-elle une obligation des parties au contrat de droit commun ?

Axe 1 - Étendue du devoir général d'information

Attendus :

Principe d'obligation précontractuelle d'information à la charge d'une partie (Art. 1112-1 al.1 cc).

Exception au principe.

Définition d'informations importantes (Art. 1112-1 al.3 cc).

Le devoir général d'information est d'ordre public (Art. 1112-1 al.5 cc).

Axe 2 - Conséquences d'un manquement au devoir général d'information

Attendus :

Le manquement au devoir d'information (Art. 1112-1 al 6 cc) :

- O engagement de la responsabilité extracontractuelle et conséquences;
- O annulation du contrat et conséquences.

Question 2. Le droit des contrats garantit-il un équilibre entre les parties ?

Définitions attendues : Responsabilité civile contractuelle et extracontractuelle de l'entreprise, défaut d'un produit.

Structuration autour de la problématique : Quelles sont les responsabilités qui incombent à l'entreprise en cas de défaut d'un de ses produits ?

Axe 1 - Responsabilité de l'entreprise liée aux garanties légales

- Garantie légale de conformité

Attendus :

Définition de la garantie de conformité

Conditions de mise en œuvre de cette responsabilité

Conséquences de la reconnaissance de responsabilité

- Garantie des vices cachés

Attendus :

Définition de la garantie des vices cachés

Conditions de mise en œuvre de cette responsabilité

Conséquences de la reconnaissance de responsabilité

Axe 2 - Responsabilité du fait des produits défectueux

Définition de la responsabilité des produits défectueux

Conditions de mise en œuvre de cette responsabilité

Deux conditions préalables (mise en circulation et défaut du produit)

Question 3. Le salarié est-il mieux protégé que le travailleur indépendant ?

Définitions attendues : Le droit, le risque et les contrats entre professionnels

Dans les relations entre professionnels, le contrat est l'outil juridique indispensable aux échanges et à la circulation des richesses. Outre la mise en relation des partenaires privés entre eux, il permet d'instaurer une stabilité et une sécurité dans leurs relations d'affaires.

Structuration autour de la problématique : Comment par le recours au contrat, le droit permet-il d'anticiper le risque et de le prévenir dans les contrats entre professionnels ?

Axe 1 - L'anticipation et la prévention du risque en période précontractuelle – La sécurisation du processus de négociation

- Les pourparlers

- la liberté de rompre les pourparlers
- obligations d'informations précontractuelles
 - Les avant-contrats
- le pacte de préférence
- la promesse unilatérale de contrat

Axe 2 - L'anticipation et la prévention du risque en période contractuelle

- Les clauses particulières insérées dans le contrat pour anticiper les risques (les clauses limitatives de responsabilité, les clauses pénales, les clauses d'indexation...)
- Principe de l'interdiction des ruptures brutales des relations commerciales

Axe 3 - La prévention du risque d'inexécution pour cause d'imprévision

- Principe de la force obligatoire du contrat
- Arrêt Canal de Craponne de 1876
- La réforme du droit des contrats (Article 1195 cc)
- Exception au principe de la force obligatoire des contrats

Conseils aux candidats

Les candidats doivent, pour préparer cette partie de l'épreuve :

- Apprendre à bien gérer le temps de l'épreuve afin de traiter toutes les questions.
- Maîtriser les connaissances économiques et juridiques fondamentales du programme du concours. Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils seront amenés, s'ils réussissent le concours, à enseigner l'économie et le droit au cours de leur carrière. La maîtrise des fondamentaux dans ces deux disciplines est donc indispensable.
- Renforcer leurs connaissances en suivant l'actualité économique, juridique et sociale. En effet, les exemples pertinents (jurisprudence, textes législatifs, rapports économiques, données statistiques) valorisent la prestation du candidat.
- Aspects méthodologiques : les candidats sont invités à s'appuyer sur la méthodologie du développement structuré, notamment au niveau de l'introduction (accroche et intérêt du sujet, **définitions précises**, enjeux, problématique et annonce de plan). Un plan apparent et détaillé n'est pas exigé mais la réponse doit impérativement être structurée au moins en paragraphes distincts logiquement articulés entre eux.
- Développer des qualités de raisonnement (clarté, précision, rigueur) et de rédaction (style, orthographe, soin).

3.2.3- REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

3.2.3.1- Bibliographie pour travailler la méthodologie de la synthèse

- *La note de synthèse* - P. Gévert, G. Castex, D. Tant – Ed CNED la documentation française, collection formation administration concours.
- *Note de synthèse catégories A et B* - G. Terrien, R. Leurion- Ed : Foucher, collection concours fonction publique.

3.2.3.2- Bibliographie pour travailler les notions et concepts juridiques, économiques et managériaux :

DROIT

Ouvrages :

Contrats civils et commerciaux, François Collart-Dutilleul, Philippe Delebecque, Dalloz.

Droit des obligations, B. Fages, LGDJ.

Droit des sociétés, A. Constantin, Mémento Dalloz.

Droit du travail, E. Peskine, C. Wolmack, LGDJ.

Droit de la consommation, J. Calais-Auloy et F. Steinmetz, Précis Dalloz.

Droit de la concurrence interne et communautaire, M. Malaurie-Vignal, Sirey.

Droit de la propriété intellectuelle, propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit international, P. Tafforeau, Gualino éditeur.

Les Mémento Dalloz pour les thèmes en relations avec le programme.

Revues :

Revues hebdomadaires ou mensuelles du Jurisclasseur (LexisNexis), par exemple, *Contrats, concurrence, consommation*

Revues Dalloz : Droit des sociétés, Droit du travail, Droit de l'Union Européenne

Sites Internet :

www.legifrance.gouv.fr

www.travail-emploi.gouv.fr

<http://vosdroits.servicespublic.fr>

www.economie.gouv.fr/dgccrf

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

ÉCONOMIE

Ouvrages :

Théories Economiques, M. Montoussé, éd. Bréal

Économie politique : 1. Concepts de base et comptabilité nationale, 2. Microéconomie, 3. Macroéconomie, J. Généreux, coll. Les fondamentaux, éd. Hachette Supérieur.

Principes de l'économie, G.Mankiw, éd. De Boeck

Microéconomie de l'emploi, M.Sabatier, Lesueur, éd. De Boeck.

Économie et mondialisation, JP Allegret, P.Le Merrer, Ed De Boeck

Économie politique contemporaine, Barel E., Beaux C., Kesler E., Sichel O., éd. Armand Colin.

Politique économique, Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J.,éd. De Boeck.

Histoire des pensées économiques : les fondateurs / les contemporains, collection dirigée par A. Gélédan-Synthèse, éd. Sirey)

Micro-économie, Abraham-Frois G.- éd.Economica.

Les grandes questions d'économie et de finances internationales, F. Lemoine, P. Madies, T. Madies, éd. De Boeck

Économie contemporaine, Analyse et diagnostics, Lecaillon J-D. et al., éd. De Boeck.

Histoire des faits économiques, Brasseul J., coll. U, éd. Armand Colin.

Monnaie et financement de l'économie, M. Delaplace, éd. Dunod

Revues :

- *Les Cahiers français*
- *Reflets et perspectives de la vie économique*
- *Revue économique*
- *Regards croisés sur l'économie*
- *L'économie politique*
- *Alternatives économiques*

Sites :

Il est conseillé d'actualiser les indicateurs chiffrés grâce à des sites tels que celui de l'INSEE, de l'OCDE...

<http://www.cae.gouv.fr> (conseil d'analyse économique)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (abonnement gratuit à la lettre)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/presentation>

<http://www.alternatives-economiques.fr>

<http://www.insee.fr>

<http://www.ocde.org>

http://europa.eu/index_fr.htm

<http://www.ofce.sciences-po.fr> (observatoire français de conjoncture économique)

MANAGEMENT

Ouvrages :

- *Notions fondamentales de management*, M. Darbelet, L. Izard, M. Scaramuzza, Foucher
- *Stratégor*
- *Les organisations, Etat des savoirs*, Editions Sciences Humaines
- *Organisation, théories et pratiques*, Yves-Frédéric Livian, Dunod
- *Stratégie d'entreprise*, J. Bouglet, Gualino
- *Stratégie*, A. Desreumaux, X. Lecocq, V. Warnier, Pearson Education
- *100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise*, J.-L. Magakian, M.A. Payaud, Bréal

Revues :

Economie & Management ; Revue française de gestion ; Challenges ; Capital ; 01net ; Liaisons sociales ; Enjeux les Echos ; L'Usine nouvelle.

4- ADMISSION

Par leur définition, les épreuves d'admission permettent au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat. Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) met en évidence que les missions d'un professeur nécessitent bien plus que la seule maîtrise des compétences techniques et disciplinaires, afin d'accroître la réussite des élèves au travers des objectifs de la politique ministérielle.

Afin de se préparer aux épreuves, il importe de mener une réflexion didactique et pédagogique autour des enseignements liés à l'économie-gestion. Entrer dans cette démarche permet aux candidats d'aborder l'enseignement à la fois de manière pragmatique, d'entrer dans une logique d'évolution continue de la réflexion, pour mieux comprendre ce qui est attendu d'un enseignant. Se préparer à ces épreuves permet d'acquérir le niveau de professionnalité attendu pour l'entrée dans l'exercice du métier.

Parmi les candidats non reçus, le jury a décelé parfois des fragilités importantes pouvant aller jusqu'à une incompatibilité avec l'exercice du métier.

Si des candidats ont obtenu une note très basse à l'une ou/et l'autre de ces deux épreuves, c'est parce qu'ils sont, au moment du concours, encore très éloignés de ce niveau de professionnalité requis. Ils doivent, pour certains, s'engager dans une préparation tant rigoureuse que sérieuse aux épreuves ainsi qu'à l'exercice du métier, et pour d'autres reconsidérer leur projet professionnel.

4.1-ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Rappel de la définition de l'épreuve

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes*)

Coefficient 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves

4.1.1- Déroulement de l'épreuve

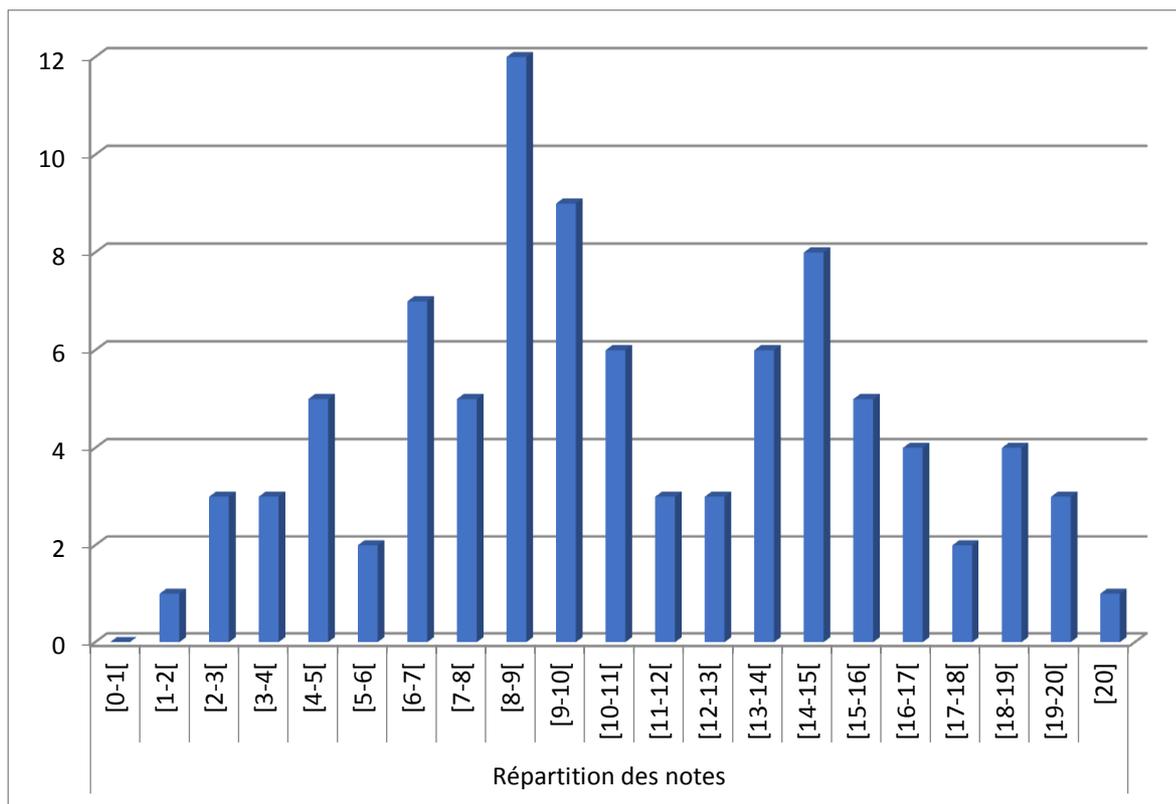
Le candidat choisit la discipline (droit ou économie ou management des organisations) dans laquelle il souhaite composer en début de préparation.

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 3 heures. Au cours de cette préparation, les candidats ont la possibilité d'utiliser leur documentation papier ou numérique accessible grâce à leur propre équipement autonome (non raccordé au réseau électrique de l'établissement ni connecté au réseau Internet ou téléphonique). **À noter que toute utilisation d'un équipement connecté est interdite ainsi que l'usage d'écouteurs.**

La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes d'exposé au maximum,
- 30 minutes d'entretien avec les membres du jury.

4.1.2- Éléments statistiques 2020



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
N < 5	12	13,0 %	13,0 %
5 ≤ N < 8	14	15,2 %	28,3 %
8 ≤ N < 10	21	22,8 %	51,1 %
10 ≤ N < 12	9	9,8 %	60,9 %
12 ≤ N < 14	9	9,8 %	70,7 %
14 ≤ N < 16	13	14,1 %	84,8 %
N ≥ 16	14	15,2 %	100,0%

La moyenne de l'épreuve est de 10.19/20, avec une disparité entre les deux concours : pour le CAPET 9.72/20 et pour le CAFEP 12,21/20.

Cette différence s'explique essentiellement par les différences de taux de pression pour chacun des concours.

La moyenne des admis est de 10,24/20.

Pour mémoire, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes : 10,46/20 en 2019, 9.93/20 en 2018, 9.51/20 en 2017 et 9.47/20 en 2016.

Chaque candidat a la possibilité de choisir la matière pour cette épreuve, la répartition des choix effectués par les candidats à la session 2020 est la suivante :

Niveau et Type de classe	
Droit	31 %
Économie	33 %
Management	36 %
	100%

4.1.3 – Observations du jury

Cette épreuve vise à évaluer la réflexion pédagogique des candidats à partir de leur capacité à justifier des choix, à prendre en compte des contingences, et à développer une relation, une attention aux élèves, à leur diversité et aux différentes modalités d'apprentissage. Les candidats doivent démontrer une maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique. Les concepts clés doivent clairement apparaître dans le déroulé de séance. Il est donc indispensable de maîtriser les notions fondamentales des programmes de 1^{ère} et Terminale. Ils doivent également démontrer leur capacité à construire des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. La maîtrise de la langue française, et du champ lexical propre au domaine d'étude dans le cadre de l'exercice du métier est également attendue.

Malgré un effort de structuration de leur prestation, les candidats ne font pas encore suffisamment preuve d'une réflexion argumentée, contextualisée et approfondie sur l'intégralité du sujet proposé. Les séquences proposées par les candidats répondent peu à la question formulée dans les sujets. Quelques candidats montrent de lourdes lacunes tant sur le plan scientifique que sur le plan pédagogique aboutissant ainsi à une prestation incompatible avec le niveau d'exigence attendu pour un concours de recrutement de professeurs certifiés.

Certains candidats ne maîtrisent pas les savoirs basiques et/ou ne prennent pas la peine de définir les notions à faire acquérir aux élèves de STMG. Les commissions regrettent finalement que les candidats n'intègrent pas suffisamment une réflexion sur les élèves et leur futur milieu professionnel dans leur exposé ou lors de l'entretien.

○ **Sur la forme**

Les meilleurs candidats ont su présenter un exposé oral structuré, clarifiant les intentions pédagogiques de leur projet de séquence. Pour d'autres, le jury a constaté une communication trop confuse ne permettant pas d'appréhender les objectifs poursuivis. Or la réflexion pédagogique intègre la capacité à énoncer clairement des choix et à les justifier.

Dans l'ensemble, les candidats se sont détachés de leurs notes au cours de l'exposé. Cependant, la communication a parfois manqué de conviction et de dynamisme. Cette année encore, certains candidats ont utilisé l'outil informatique uniquement pour suivre une prestation pré-formatée au détriment d'un exposé explicitant leur démarche personnelle. Il est possible de préparer l'épreuve en mettant en place une méthodologie ; mais, il est fortement discutable de préparer un schéma de réflexion qui serait transposable à tous les sujets. Les candidats qui ont retenu cette option ont souvent effectué un « hors-sujet » au détriment du traitement du sujet qui leur était proposé.

De nombreux candidats utilisent sans discernement des fiches de préparation pré-remplies ou des diaporamas qui enferment leur réflexion et enlèvent à leur proposition un caractère personnel, authentique et adapté au thème à traiter. Plus encore, ces candidats s'éloignent du sujet pour proposer un thème préparé à l'avance, se mettant ainsi en difficulté lors de la phase d'entretien. La documentation apportée par le candidat doit être considérée et conçue comme une ressource et non comme une série de documents prêts à l'emploi. Le jury a apprécié les prestations des candidats qui se sont attachés à une exploitation personnelle et pertinente de leurs supports pédagogiques, sans se borner à une juxtaposition d'extraits de manuels. En revanche, certains candidats n'ont présenté aucun support pédagogique au jury se contentant de déclarations d'intention ce qui les a fortement pénalisés.

La possibilité pour le candidat de présenter sa séquence à l'aide d'un outil informatique peut s'avérer pertinente quand celui-ci est utilisé en tant que support de communication et non comme une fin en soi : une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite reste également un très bon outil de communication ainsi que l'utilisation du tableau.

L'utilisation d'un ordinateur portable lors de la prestation est possible mais n'est pas exigée. Les documents présentés sous forme numérique doivent faciliter la présentation, être visibles par tous les membres du jury et ne pas desservir la prestation orale. En particulier, une utilisation de

l'équipement numérique comme un « prompteur », altérerait la communication lors de l'exposé. En revanche, le jury encourage les candidats à fournir une prestation originale, qui ne reprendrait pas intégralement ou même partiellement une proposition de manuel.

Au cours de l'entretien, certains candidats ont témoigné d'une réelle qualité d'écoute afin de répondre aux questions du jury de manière pertinente et constructive. D'autres, en revanche, n'ont pas fait preuve de discernement ni de modération au moment de l'entretien, restant sur leurs positions initiales, sans démontrer de capacité à se remettre en question, à nuancer leur propos et à adopter une posture d'enseignant. Le jury recommande aux candidats de prendre le temps de la réflexion avant de répondre aux questions posées lors de l'entretien.

○ **Sur le fonds**

Les remarques du jury portent essentiellement sur les points suivants :

- la mobilisation des savoirs : les candidats définissant précisément et avec rigueur les termes du sujet sont trop peu nombreux ; les membres du jury attendent des candidats une présentation et une explicitation de la définition annoncée ainsi qu'une maîtrise des concepts mobilisés ;
- les enjeux didactiques : les candidats les identifient et les analysent de manière insuffisante. Les propositions sont parfois irréalistes par rapport à la réalité de l'exercice du métier. De fait, les candidats éprouvent des difficultés à traiter réellement le sujet proposé ; les candidats n'inscrivent pas leur exploitation pédagogique dans une perspective concrète et opérationnelle. Quelques candidats ont eu d'importantes difficultés à démontrer leur capacité à rendre accessibles les savoirs aux élèves édulcorant toute la réflexion relative aux obstacles aux apprentissages ;
- la connaissance des programmes : le jury a souvent constaté une méconnaissance des programmes du cycle terminal de STMG. Ce qui implique que de trop nombreux candidats, d'une part, ignorent que le cycle terminal démarre dès la classe de première ; d'autre part, réalisent des erreurs de positionnement correct de leur séance, de ses prérequis et prolongements ;
- les pratiques pédagogiques : elles manquent parfois de diversité et de supports variés. Les caractéristiques du contexte accompagnant la formulation du thème de la séquence pédagogique doivent être prises en compte ; les pratiques exposées n'intègrent pas assez la diversité des élèves, leurs difficultés d'apprentissage et celles inhérentes au thème traité. Les pratiques pédagogiques proposées sont parfois très éloignées de la réalité du métier, alors qu'elles devraient être conçues par les candidats en fonction de leur capacité à accompagner et à faire progresser les élèves. Certains candidats n'ont pas présenté les différentes étapes de leur séquence et n'ont donc pas démontré la progressivité ni la logique de leur proposition au service de l'apprentissage des élèves ;
- l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques : il est attendu des candidats une connaissance des usages pédagogiques du numérique, au-delà de la simple utilisation de la messagerie électronique, d'une recherche sur internet ou du partage de fichiers. Certains candidats proposent une utilisation des outils numériques pas toujours pertinente par rapport à la séquence et/ou au contexte proposé, « souvent stéréotypée. » Le jury attend des candidats qu'ils réfléchissent aux conditions d'une utilisation du numérique comme moyen d'enseignement. « Faire entrer l'École dans l'ère du numérique » constitue un axe fort de la politique éducative et donc d'un concours de recrutement de professeur ;
- l'évaluation des élèves : elle est souvent intégrée dans la présentation mais les modalités concrètes de sa mise en œuvre restent imprécises et stéréotypées ;
- le rôle du professeur au côté des élèves pour les aider à progresser, n'est que rarement explicité ;
- le caractère réaliste ou pertinent des propositions : la durée affectée à la séquence pédagogique est parfois irréaliste en raison d'un manque de cadrage précis et rigoureux de toutes les étapes de la séquence pédagogique ou alors d'un formatage préétabli qui serait transposable à tous les sujets ; les intentions développées lors de la séquence

pédagogique sont alors éloignées des intentions du programme et ne sont pas de nature à faire progresser les élèves ;

• l'ancrage dans l'actualité : le jury regrette l'indigence de cet aspect dans les propositions des candidats ;

• les transversalités et les prolongements en STS : le sujet invite explicitement les candidats à établir des transversalités avec les programmes des autres disciplines et à envisager les prolongements du thème abordé en STS, la mise en valeur de leur sens est une attente implicite. A ce titre, il est fortement conseillé aux candidats de lire la page de garde de leur sujet avec attention.

Les prestations jugées insatisfaisantes se limitent à la présentation d'une séquence sans explicitation ni justification des notions et des mécanismes à faire acquérir aux élèves, des méthodes utilisées, des intentions et des choix pédagogiques retenus. Le cadrage de la séquence dans la progression reste trop souvent approximatif. Les transversalités avec les autres matières sont simplement évoquées, voire omises. Pour certaines de ces prestations, aucune démarche n'est expliquée ou argumentée. La présentation se limite parfois à une succession de travaux susceptibles d'être demandés aux élèves sans que le jury n'en comprenne la logique et la cohérence d'ensemble.

Il est rappelé aux candidats que lors de la didactisation proposée, ils doivent répondre au sujet explicitement posé, même si celui-ci nécessite de croiser plusieurs notions du programme.

Il est nécessaire de rappeler que cette épreuve ne consiste pas en une leçon sans élèves, ou pire encore, en une séance dans laquelle les membres du jury seraient eux-mêmes les élèves ! **Cette épreuve consiste bien en une présentation argumentée d'un projet de séquence pédagogique.**

L'entretien prolonge l'exposé du candidat qui est alors invité à préciser et à expliciter ses propos. Parfois, la difficulté des candidats à se remettre en question ne leur permet pas de démontrer le recul suffisant quant à leurs intentions pédagogiques. L'entretien vise aussi à évaluer le candidat sur sa capacité à analyser ses choix et propositions.

Globalement, le jury attend un exposé clair, motivé et structuré qui répond aux exigences de l'épreuve. Celui-ci comprend :

- la définition des objectifs pédagogiques,
- l'identification et l'explicitation des notions à faire acquérir aux élèves,
- la place de la séquence dans une progression pédagogique,
- son déroulement,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- les propositions en matière d'évaluation (diagnostique, formative, sommative),
- les transversalités possibles avec les autres enseignements, etc.

Enfin, **lors de l'entretien, chacune des commissions s'est attachée à évaluer les candidats sur leur capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître, de façon réfléchie, les différentes dimensions et les valeurs qui le portent dont celles de la République.**

4.1.4 – Conseils aux candidats

Avant l'épreuve

- Il est recommandé aux candidats de prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de bien connaître les contours et les exigences des missions de professeur au service de la réussite des élèves ;
- Les candidats doivent s'approprier les programmes et les référentiels de seconde pour le management, du cycle terminal et de STS et se tenir informés des évolutions ; les notions

de la spécialité et des disciplines relevant de l'économie et de la gestion doivent être maîtrisés, tout comme les démarches propres aux enseignements des classes de LEGT. A ce titre, le jury conseille aux candidats de se munir desdits programmes le jour de l'épreuve ;

- L'observation de classes de différents niveaux (STMG et STS) et les échanges avec des membres des équipes pédagogiques favorisent l'appréhension de la diversité des choix pédagogiques et des différentes modalités d'organisation du travail de la classe. Ces observations sont nécessaires pour permettre aux candidats de présenter des propositions réalistes, compatibles avec l'exercice du métier ;
- Les candidats doivent également constituer avec méthode leur documentation, de telle sorte que celle-ci vienne soutenir leur réflexion et non la conditionner ni la formater.

Lors de la préparation en loge :

- Le candidat doit veiller à bien gérer son temps durant cette phase de préparation.
- La consultation des programmes et référentiels, ainsi que l'utilisation de documents personnels (y compris sous forme numérique) est autorisée. Pour autant, les membres du jury ont regretté le manque de discernement dans l'utilisation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont en effet recopié des documents issus de manuels sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leurs choix scientifiques, didactiques et pédagogiques personnels. Cette épreuve privilégie l'évaluation des compétences d'analyse, de justification et d'argumentation des candidats. Des candidats, sans réelle prise de distance par rapport aux documents utilisés, se sont retrouvés rapidement démunis lorsqu'une réflexion personnelle et argumentée leur était demandée au cours de l'entretien. Le choix d'un manuel comme support de leur séquence pédagogique, pourrait être pertinent si les candidats ne se limitaient pas à cette seule proposition. Il n'est pas judicieux que des candidats se restreignent à l'utilisation de documents issus d'un seul manuel qui ne reste qu'un point de vue d'auteur et restreint indubitablement leur réflexion ;
- Les candidats doivent tenir compte du profil des élèves présenté dans le contexte pédagogique afin de proposer des pratiques pédagogiques adaptées et pertinentes et de justifier des choix pédagogiques appropriés ;
- Pour chaque support proposé, il est recommandé de présenter les modalités d'exploitation avec réalisme et rigueur et de disposer d'une base documentaire actualisée ;
- L'intégration du numérique dans le projet de séquence est hautement recommandée, mais sa pertinence doit être justifiée par des intentions claires et explicites ;
- Les transversalités doivent être abordées de manière concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique ; les candidats doivent proposer des exemples de mise en situation transversale et être aptes à les expliciter ;
- Une séquence pédagogique doit être présentée dans sa réflexion globale, ce qui sous-entend l'intégration des modalités par lesquelles le candidat entend faire progresser les élèves, les conditions de leur mise en activité ainsi que les modalités d'évaluation et la définition de leurs enjeux ; il s'agit par exemple de bien prendre en compte la dimension formative des évaluations pour mesurer les acquis d'apprentissage et ne pas se cantonner aux devoirs écrits d'évaluation sommative.

Pendant l'épreuve devant le jury :

- Le candidat doit soigner son expression et choisir un registre de langage approprié. Les membres jury rappellent qu'il **ne doit pas présenter sa situation personnelle ou professionnelle**. Les propos doivent être structurés, clairs et explicites ;
- Des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension sont indispensables pour aborder sereinement l'épreuve. Au cours de l'épreuve, il est essentiel d'adopter une attitude de communication pertinente (posture, registre de langage,...) et de s'adresser à l'ensemble des membres du jury ;

Les candidats doivent faire preuve d'une certaine curiosité et ouverture d'esprit afin de tenir compte de l'évolution des pratiques du métier d'enseignant.
Quel que soit le degré de pratique professionnelle du candidat, la préparation au concours reste indispensable.

4.1.5 – Exemples de sujets de l'épreuve « mise en situation professionnelle » pour la session 2020

À chaque sujet est associé un contexte d'enseignement identique pour les 3 sujets (droit, économie ou management) :

Caractéristiques de la classe :

Vous travaillez dans un lycée d'enseignement général et technologique de 1 600 élèves en milieu urbain. La séquence se déroule avec un effectif réduit de 16 élèves. Dans le cadre de la liaison collège-lycée, vous accueillez trois collégiens qui souhaitent découvrir les enseignements technologiques.

Équipement :

Salle informatique équipée de 20 postes et d'un poste professeur relié à un vidéoprojecteur.

Sujet A :

Enseignement : Droit

Classe : cycle terminal STMG

Sujet – Le droit de propriété protège-t-il réellement le titulaire de la marque commerciale ?

Sujet B :

Enseignement : Économie

Classe : cycle terminal STMG

Sujet – Dans quelle mesure le pouvoir d'achat influence-t-il l'arbitrage consommation/épargne ?

Sujet C :

Enseignement : Management

Classe : Seconde (enseignement technologique optionnel « Management et gestion »)

Sujet – L'adoption d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) constitue-t-elle un atout pour une entreprise ?

4.2 – ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

Rappel de la définition de l'épreuve

Durée de la préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30mn ; entretien : 30 mn*)

Coefficient 2

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

4.2.1- Déroulement de l'épreuve

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier du candidat, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 2 heures. Au cours de cette préparation, les candidats n'ont accès à aucune documentation quelle qu'en soit la forme, hormis le dossier tel qu'ils l'ont remis au jury dans les conditions prévues dans la définition de l'épreuve.

Il s'agit de produire et de présenter une ressource pédagogique ou un support d'évaluation répondant au sujet formulé par le jury.

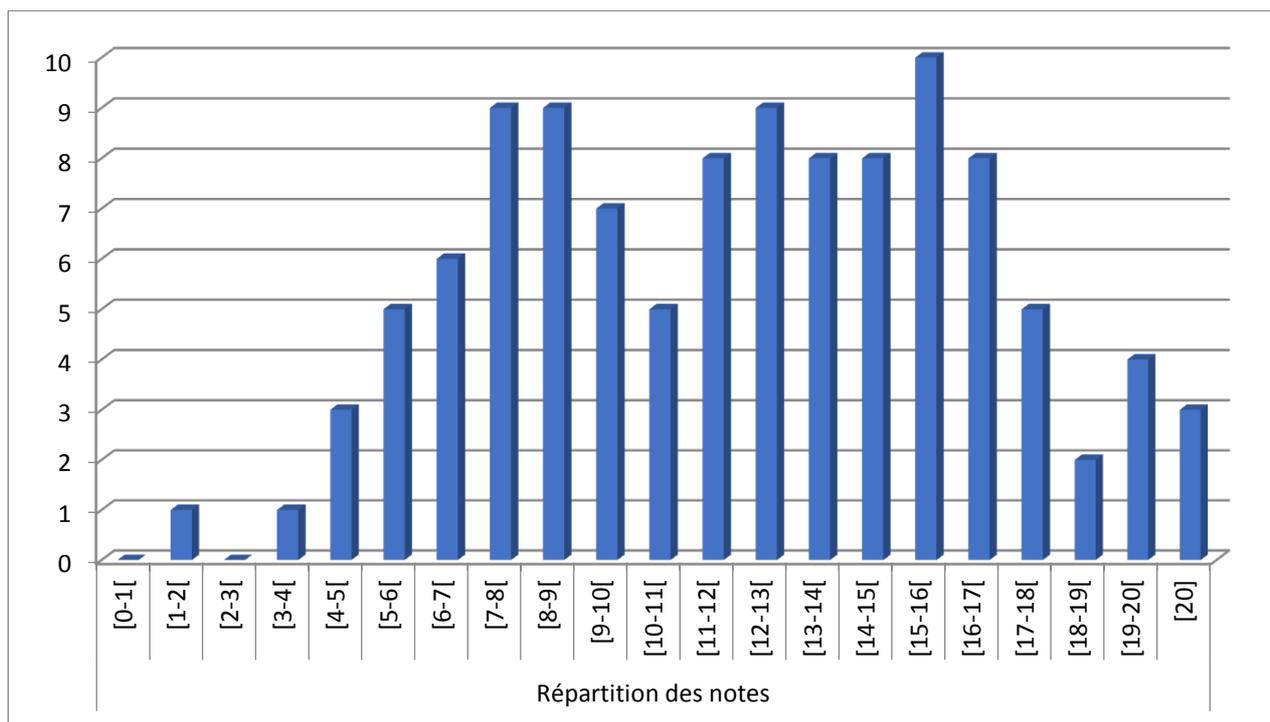
La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes d'exposé au maximum,
- 30 minutes d'entretien avec le jury.

Au cours de l'exposé, le candidat présente sa proposition en réponse au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède, permet au jury d'approfondir les points jugés utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat :

- à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves ;
- à repérer les difficultés d'apprentissage ;
- à concevoir des stratégies les prenant en compte ;
- à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur ;
- à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

4.2.2.- Éléments statistiques 2020



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
$N < 5$	5	4,5 %	4,5 %
$5 \leq N < 8$	20	18,0 %	22,5 %
$8 \leq N < 10$	16	14,4 %	36,9 %
$10 \leq N < 12$	13	11,7 %	48,6 %
$12 \leq N < 14$	17	15,3 %	64,0%
$14 \leq N < 16$	18	16,2 %	80,2 %
$N \geq 16$	22	19,8 %	100,0 %

La moyenne de l'épreuve est de 11,5 avec une disparité entre les trois concours : pour le CAPET 11,5/20, pour le CAFEP 12,8/20 et pour le troisième concours 10/20. Cette différence s'explique essentiellement par les différences de taux de pression pour chacun des concours.

La moyenne des admis est de 11.50/20

Pour mémoire, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes : 10.99 en 2018, 10.71/20 en 2017, 9.86/20 en 2016 et 9.48/20 en 2015.

4.2.3- Les observations du jury

- **La composition du dossier et formulation des sujets**

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support à l'élaboration du sujet par le jury. Ce dossier permet au jury de formuler le sujet remis au candidat. Ce sujet peut porter sur les enseignements suivants : sciences de gestion et numérique en 1^{ère}, gestion et finance en terminale et processus 1 à 7 du BTS CG. À partir de ce dossier, le jury a recherché un point de programme

ou de référentiel en lien avec son contenu afin de demander au candidat la production d'une ressource pédagogique ou d'un support d'évaluation.

Compte tenu des dossiers remis par les candidats, la répartition des sujets élaborés par les jurys sur les dossiers reçus à la session 2020 est la suivante :

Niveau et Type de classe	
BTS	34,1 %
Terminale	40,5 %
1 ^{ère}	23,4 %
	100%

La plupart des candidats ont respecté la contrainte de dix pages, évité les fautes d'orthographe et proposé un contexte compatible avec les intentions des enseignements de la spécialité.

Néanmoins, quelques dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les motifs suivants :

- dossiers comportant de nombreuses fautes d'orthographe,
- dossiers se faisant remarquer par le faible nombre de documents en rapport avec l'option « Comptabilité et Finance » ou par le manque d'adéquation entre les documents et les objectifs de formation,
- dossiers limitant la diversité des transpositions pédagogiques possibles, la possibilité de son exploitation lors de la phase de préparation et la pertinence des propositions du candidat,
- dossiers proposant déjà une transposition didactique aboutie.

Le jury observe souvent que les candidats dont le dossier relève des trois derniers cas évoqués ci-dessus, ont souvent des difficultés à présenter une réflexion réellement en lien avec le sujet proposé.

Le dossier doit présenter un contexte d'organisation pertinemment choisi pour servir de support à une exploitation didactique. Il doit être suffisamment riche et varié pour laisser la possibilité au candidat, en fonction du sujet choisi et formulé par le jury, de nourrir sa production.

Des annexes, lisibles, habilement sélectionnées sont utiles et nécessaires au candidat pour une transposition didactique de qualité. En aucun cas, celle-ci ne doit déjà être réalisée dès le dossier : le temps de préparation en loge est consacré à ce travail en fonction du sujet fourni.

Le dossier ne doit pas contenir d'informations sur le parcours scolaire et/ou professionnel du candidat, ni l'indication du concours (CAPET, CAFEP, 3^e concours) présenté.

○ **Pendant la préparation**

Les candidats doivent produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation répondant au sujet posé par le jury.

Les sujets sont accompagnés d'un extrait de programme ou de référentiel. La proposition du candidat doit porter sur tout ou partie de celui-ci et **s'appuyer sur le contexte et les conditions d'enseignement proposés par le jury**. Dès lors, il est attendu des candidats une production mettant en valeur leur réflexion sur les objectifs de formation.

Cette production doit intégrer des documents présentés dans le dossier (en pensant à les adapter) tel qu'il a été déposé et lu par le jury. Si d'autres supports sont ajoutés à la production, ils doivent être créés uniquement lors de cette phase de préparation.

La transposition didactique ne doit pas se limiter à la transformation des documents annexés au dossier mais doit s'intégrer dans une logique de création de séquence pédagogique réfléchie et construite en fonction d'intentions explicites.

Les candidats sont invités à concevoir une ressource pédagogique ou un support d'évaluation, qui intègre les conditions concrètes de son exploitation (pré-requis, transversalités, durée, classe entière ou groupes, contexte et conditions d'enseignement, ressources audiovisuelles ou informatiques nécessaires, modalités d'évaluation, rôle de l'enseignant...).

Les candidats sont invités à respecter le cadre du sujet qui leur est soumis : type de sujet, (ressource ou évaluation), niveau et type de classe, enseignement, voire thème. Le non-respect de cette règle, génère en effet des productions pédagogiques qui se révèlent peu pertinentes, puisqu'elles traitent d'un sujet que le candidat s'est posé lui-même et non du sujet posé par la commission.

Enfin, les candidats doivent approfondir leur réflexion didactique, argumenter leurs choix et structurer leur présentation.

- **Pendant l'épreuve : la prestation devant le jury**

L'objectif de l'épreuve est parfois mal compris. Certains candidats ne proposent aucune exploitation pédagogique formalisée (ressource pédagogique ou support d'évaluation) se contentant de déclarations générales et imprécises ou d'une présentation orale du dossier.

D'autres cherchent à utiliser tous leurs documents sans avoir défini d'objectif pédagogique précis, et sans démontrer le lien entre leur proposition et les intentions du programme ou du référentiel auquel le sujet fait référence.

Certains candidats restent prisonniers de leur dossier et éprouvent des difficultés à sélectionner les informations pertinentes et à les adapter. D'autres ne pensent pas à modifier leurs annexes ou à les faire évoluer grâce à une réflexion conduite à partir du thème à traiter. D'autres encore présentent des ressources brutes, sans aucun questionnement ou avec un questionnement inadapté au regard de leurs objectifs.

Les candidats ne pensent pas assez à l'utilisation des outils numériques comme moyen de construction des capacités et compétences.

La mobilisation et l'utilisation pertinente des outils numériques est trop souvent insuffisante ou absente des transpositions didactiques proposées. Si le recours aux applications de base (texteur, tableur, recherche web,...) est parfois présenté, l'utilisation d'outils élaborés (environnement numérique de travail, outils collaboratifs, progiciel de gestion intégré, jeux sérieux, etc.) est trop souvent éludée. Lorsqu'ils sont évoqués, ces outils sont souvent mal connus.

Certains candidats manquent de recul par rapport aux évolutions de la discipline et de la filière économie et gestion. Le jury constate parfois des lacunes importantes sur des connaissances de base dans les divers enseignements en lien avec le sujet proposé ce qui nuit à la qualité de la réflexion didactique.

Par ailleurs, des candidats n'explicitent pas suffisamment l'adéquation de leur proposition aux intentions du programme ou du référentiel et aux conditions d'apprentissage des élèves ou des étudiants.

Parfois, on voit émerger quelques *a priori* ou stéréotypes regrettables sur les élèves ou étudiants ou sur les adolescents en général.

Un petit nombre de candidats présente un comportement inapproprié pour un entretien de recrutement (trop de décontraction, registre de langue peu soutenu), ce qui ne laisse pas présager d'une capacité à adopter une posture adaptée aux missions du professeur.

De même, il n'est pas attendu ici non plus, que les candidats évoquent leur parcours scolaire et professionnel.

Enfin, lors de l'entretien, chacune des commissions s'est attachée à évaluer les candidats sur leur capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître, de façon réfléchie, les différentes dimensions et les valeurs qui le portent dont celles de la République. Cette évaluation a été conduite à partir de mises en situation en cohérence avec l'exposé et dans le cours de l'entretien.

4.2.4- Conseils aux candidats

○ Composition du dossier

Un dossier de qualité doit permettre la conception, par le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Il est souhaitable que le dossier mette en valeur les éléments caractéristiques de l'organisation observée, avec une sélection de documents actualisés, variés, qui permet une exploitation didactique.

En revanche, il n'est pas demandé aux candidats de présenter une séance ou une séquence pédagogique dès la rédaction du dossier. La production à réaliser (ressource pédagogique ou support d'évaluation) sera demandée lors de l'épreuve.

La qualité du dossier influençant fortement la qualité de la production préparée et présentée pendant l'épreuve, il est indispensable que les candidats y portent toute l'attention nécessaire.

Il est vivement déconseillé de réutiliser un dossier ou document précédemment constitué sans une adaptation aux exigences de l'épreuve. Il ne doit pas être indiqué dans le dossier d'éléments personnels concernant le candidat et le concours présenté.

Enfin, il est fortement conseillé aux candidats d'enrichir leur dossier afin d'ouvrir les champs d'exploitation pédagogique possibles.

○ Épreuve

▪ Préparation en loge

Pour répondre au sujet posé par le jury, le candidat doit être attentif, pendant sa préparation en loge :

- aux objectifs pédagogiques ;
- aux pré-requis ;
- au choix du ou des éléments qu'il souhaite exploiter ;
- aux adaptations nécessaires de son dossier pour l'exploitation avec les élèves ;
- aux éventuelles ressources complémentaires ;
- aux transversalités possibles ;
- au contexte et aux conditions d'enseignements proposés ;
- aux modalités d'évaluation.

À partir du sujet fourni par le jury et du dossier, il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation, c'est-à-dire de concevoir une production adaptée à des objectifs de formation et/ou d'évaluation, et non de présenter une leçon. Le candidat doit placer

l'élève au cœur de sa réflexion pédagogique et didactique en précisant clairement ses intentions et objectifs de formation.

Le candidat doit tenir compte de tout ou partie de l'extrait du programme ou du référentiel fourni avec le sujet.

Rappel aux candidats : seules les ressources complémentaires réalisées lors de la préparation en loge sont acceptées par le jury.

- ***Exposé et entretien avec le jury :***

La présentation doit être structurée et la structure annoncée. La durée de trente minutes est un maximum mais n'est pas un objectif à atteindre.

Dans ses réponses, le candidat ne doit pas évoquer son parcours scolaire et professionnel, sa situation personnelle et le concours présenté.

Les transversalités mentionnées doivent être précises, explicitées, pertinentes et maîtrisées.

Les programmes et référentiels de l'économie et gestion doivent être suffisamment connus.

A partir de la session 2021, il s'agit des programmes de la série STMG en vigueur au 31/12/2020 : Sciences de gestion et numérique en première, Management, sciences de gestion et numérique en terminale (partie commune et partie spécifique gestion et finances) et du référentiel de BTS CG (Comptabilité Gestion).

La maîtrise des concepts scientifiques est essentielle pour la didactisation.

Le jury invite les futurs candidats à suivre les évolutions en matière de programmes et référentiels.

Le jury conseille vivement aux candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier, les spécificités des élèves et des étudiants de la filière, le fonctionnement d'un établissement et du système éducatif.

Le jury rappelle qu'une note basse n'est en aucun cas un jugement sur la personne, mais le résultat d'un classement, à un moment précis, des candidats à partir d'une évaluation des compétences nécessaires pour exercer le métier de professeur.

Quelques candidats ont obtenu une note très basse sur cette épreuve. Pour quelques-uns, cette note doit les amener à réfléchir à la pertinence de leur démarche visant à exercer le métier de professeur.

Pour d'autres, cette note signifie qu'ils ne sont pas encore prêts. Mais en s'engageant dans une préparation prenant en compte les recommandations formulées, ils devraient le devenir.

Le métier de professeur est un métier complexe qui nécessite la prise en compte des différents aspects scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Des candidats qui ont obtenu des notes faibles lors des précédentes sessions peuvent progresser pour être admis les années suivantes.